

Actualités du secteur social et médico-social Juin 2008

Culture et handicap : des avancés notables et des efforts à poursuivre

Christine Albanel, ministre de la Culture et de la Communication, et Valérie Létard, secrétaire d'Etat chargé de la Solidarité, ont présidé la réunion annuelle de la Commission Culture et Handicap pour réaffirmer la volonté du gouvernement de respecter les engagements de la loi du 11 février 2005 afin de faire accéder plus largement les personnes handicapées à l'univers de la culture.

Christine Albanel et Valérie Létard ont d'abord rappelé que l'accès à la culture des personnes handicapées, n'était ni secondaire, ni facultatif et qu'il conditionnait leur accès à la pleine citoyenneté.

A l'issue d'un long échange avec les acteurs issus du monde associatif, culturel, médiatique et administratif, les deux ministres ont particulièrement insisté sur les objectifs à atteindre en matière d'accessibilité au cadre bâti et à l'offre culturelle, et sur les avancées constatées dans les secteurs des médias et des nouvelles technologies, sujets abordés par le Président de la République lors de la Conférence Nationale du Handicap du 10 juin dernier.

Le Gouvernement souhaite que la démarche partenariale entre les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) concernant l'accès à la culture des personnes handicapées soient fortement développée en valorisant les expériences sur le terrain et en mobilisant toutes les énergies, notamment les partenaires associatifs.

L'insertion des étudiants handicapés au sein des établissements d'enseignement supérieur culturels ne sera pas oubliée grâce à une meilleure prise en compte de leurs frais de transports, à l'aménagement des concours et examens, et à l'adaptation des critères d'enseignement.

La publication prochaine d'un décret visant à rendre gratuit l'accès aux fichiers sources des œuvres destinées à être traduites en braille. Cela permettra d'élargir considérablement l'accès des personnes déficientes visuelles aux œuvres littéraires.

Opération Solidar'été

Le Ministère de la jeunesse, des sports et de la Vie associative reconduit pour la 5ème année consécutive l'opération Solidar'été. Le dispositif devrait accueillir en 2008 au moins 8000 enfants et adolescents au sein des établissements du Ministère dans le cadre de séjours de courte durée (5 jours au maximum). Sont plus particulièrement visés les jeunes âgés de 11 à 17 ans en situation d'exclusion ou d'isolement géographique, social ou économique et ne partant pas en vacances. Comme l'an dernier, une priorité sera donnée aux séjours accueillant des jeunes en situation de handicap lorsque les établissements leur sont accessibles.

Tout sur la réforme de la protection de l'enfance par l'UNASEA

L'Union nationale des associations de sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des adultes (Unasea) vient de mettre en ligne un site sur la réforme de la protection de l'enfance : www.reforme-enfance.fr.

Conçu pour être un outil pratique mis à la disposition de tous les professionnels du champ, ce site rassemble toutes les informations concernant la loi du 5 mars 2007 et son actualité, y compris la publication et le suivi de ses décrets d'application, ses premières traductions sur le terrain, les formations ciblées, les ouvrages de référence...

Premier bilan du numéro d'urgence 3977

A l'occasion du 15 juin journée internationale contre la maltraitance, Valérie Létard, Secrétaire d'Etat à la Solidarité, dresse un premier bilan du 3977.

Depuis le 5 février, date de son lancement officiel, le nombre d'appel ne cesse d'augmenter, témoignant ainsi de la triste utilité de ce numéro à 4 chiffres et de sa capacité à lever le tabou de la maltraitance des personnes âgées et des personnes handicapées en France.

En trois mois, le 3977 a reçu 12 309 appels, soit autant d'appels qu'en 2006.

S'agissant de la nature de l'appel, les écoutants soulignent que 75% des appels ont un rapport avec la maltraitance, dont 20% concerne la maltraitance des personnes handicapées. 25% correspondent à des demandes d'informations, à des situations d'isolement et de désarroi.

Les professionnels de terrain se servent aussi du 3977 :, ils se trouvent souvent démunis devant des situations de maltraitements qu'ils ne savent pas comment traiter voire même, parfois, identifier. Ils s'adressent alors au 3977 pour obtenir des conseils sur la conduite à tenir et les démarches à entreprendre.

Le 3977 s'insère dans un dispositif général en faveur de la bientraitance des personnes âgées et des personnes handicapées . Pour que la bientraitance s'impose, Valérie Létard souhaite que l'on s'ouvre aux méthodes qui font leur preuve à l'étranger et qui s'implantent progressivement en France. La méthode canadienne Gineste-Marescotti® dite méthode « humanitude » est très largement répandue et figure au premier rang des méthodes non médicamenteuses dont le plan Alzheimer promeut le développement. Elle est unanimement saluée par les spécialistes qui interviennent auprès des personnes âgées. Elle repose sur une manière précise de regarder, de parler, de toucher, de sorte que la personne âgée accepte plus facilement les gestes de soins, se sent mieux, souffre moins.

La Direction générale de la santé "se prononce contre les chaînes spécifiques pour les enfants de moins de trois ans"

Suite aux travaux du groupe d'experts réuni le 16 avril 2008 sur l'impact des chaînes télévisées sur le tout petit enfant (0 à 3 ans), la DGS émet un avis contre les chaînes spécifiques pour les enfants de moins de 3 ans.

Ainsi, la DGS déconseille la consommation de la télévision jusqu'à l'âge d'au moins 3 ans, indépendamment du type de programme. En outre, elle considère qu'au delà de 3 ans, chez le jeune enfant, l'usage de la télévision doit être particulièrement prudent.

En conséquence, la direction générale de la santé recommande que :

- la diffusion d'une large information dans les médias sur les risques de la télévision pour les enfants de moins de 3 ans, en direction du grand public et des professionnels de la petite enfance
- les sociétés commercialisant des émissions destinées aux jeunes enfants ne puissent alléguer de bénéfices pour la santé ou le développement de l'enfant non prouvés scientifiquement,
- de compléter les connaissances scientifiques.

Soins palliatifs : un plan de développement évalué à 230 millions d'euros

Le Président de la République a déclaré vendredi 13 juin à Bourges, au cours d'un déplacement consacré au développement des soins palliatifs que l'Etat compte dépenser près de 230 millions d'euros d'ici à 2012 pour que les malades en fin de vie "puissent mourir dignement".

En constant développement depuis 2002, l'offre de soins palliatifs reste cependant en deçà de la demande et marquée par de fortes disparités régionales, a par ailleurs souligné l'Elysée, en précisant que les crédits alloués à ces dépenses s'élevaient, en 2006, à quelque 553 millions d'euros.

Essentiellement financé par l'assurance maladie (ONDAM sanitaire et médico-social), le plan du gouvernement pour développer ce secteur passe par une quinzaine de mesures visant à :

- ouvrir les structures hospitalières de court séjour et non hospitalières (établissements sociaux et médico-sociaux accueillant des personnes âgées, services à domicile) au dispositif palliatif, notamment au moyen d'un travail en réseau.
- améliorer la formation des personnels aux soins palliatifs
- renforcer le soutien aux aidants et la formation de bénévoles pour l'accompagnement des personnes en fin de vie.

Financer la dépendance : les 1ères propositions du gouvernement.

La perte d'autonomie, qu'elle soit liée au grand âge ou au handicap, touche aujourd'hui un nombre croissant de familles, et les perspectives démographiques montrent que les enjeux les plus importants sont devant nous.

Les quatre risques de sécurité sociale - maladie, accidents du travail et maladies professionnelles, famille, vieillesse - n'ont pas été conçus pour apporter une réponse adaptée à ce défi.

C'est pourquoi le Président de la République s'engage à créer un 5ème risque de la protection sociale afin de :

- assurer la prise en charge des générations de plus en plus nombreuses qui seront touchées par la perte d'autonomie
- permettre le maintien à domicile des personnes en situation de perte d'autonomie, quel que soit leur âge
- augmenter le nombre de places en établissements médicalisés et d'alléger le reste à charge pour les familles.

Xavier Bertrand et Valérie Létard, ont présenté fin mai 2008 à la CNSA (qui sera en charge du "5ème risque de la protection sociale") les premières orientations du gouvernement concernant le financement de la dépendance.

=> Ces orientations sont issues des engagements présidentiels, des priorités du Gouvernement, des propositions formulées par les membres du Conseil de la CNSA et des travaux parlementaires en cours.

Conférence nationale du handicap du 10 juin 2008

Lors de la journée du 10 juin 2008 fortement attendue par les associations, plusieurs points ont été abordés :

- Un plan pluriannuel de création de 50.000 places :

Plus de 50 000 nouvelles places en établissements et services vont être engagées. Ces places sont prioritairement dédiées aux personnes atteintes d'autisme, de polyhandicap, traumatisme crânien, handicap psychique.

- Une revalorisation de 25 % de l'allocation adulte handicapé :

L'AAH sera revalorisée de 25 % d'ici 2012, soit un effort de 1,4 milliard d'€ ce qui va permettre d'augmenter les ressources des personnes handicapées de près 150 euros par mois.

- Le Pacte pour l'emploi des personnes handicapées doit permettre : de mieux repérer et accompagner vers l'emploi les personnes handicapées, de mieux mobiliser les employeurs et de lever les obstacles au recrutement.

- Une société toujours plus accessible :

Le sous-titrage devra désormais être activé pour tous les postes de télévision émettant dans un lieu public ou établissements recevant du public (aéroports, cafés, hôtels, hôpitaux...) L'audio description pour les personnes aveugles sera développée.

Le décret sur l'accessibilité des sites internet des services publics sera prochainement publié et assorti de sanctions à l'encontre des responsables de sites non accessibles Pour promouvoir les bonnes pratiques, un guide de l'accessibilité sera publié au 2ème trimestre 2008 et des Trophées de l'accessibilité seront créés.

- Un effort de scolarisation encore davantage renforcé :

Les auxiliaires de vie scolaire seront professionnalisés.

Les emplois de vie scolaire qui accompagnent des élèves handicapés seront renouvelés Un effort particulier sera fait en direction des enfants sourds.

La formation initiale et continue des enseignants sur le handicap sera renforcée 200 unités pédagogiques d'intégration (UPI) supplémentaires seront créées pour septembre 2008, afin d'atteindre d'ici 2010 l'objectif de 2 000 UPI

Une charte « handicap-grandes écoles » sera mise en œuvre, à l'instar de la charte « handicap université » signée en septembre dernier.